

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Présents : M. TURLAN - le Maire -, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, Messieurs COMBES, HUAU, MONNAUX, RAYMOND, RODRIGUEZ, SOUBREVIE

Procuration :

Excusés : Mesdames BAUDINIÈRE, MORANT, LARTIGUE, Messieurs CLAUSTRES, DAVI.

Madame Sonia DOMIINGO est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 21h08.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 13 avril 2016

**Vote : A l'unanimité**

### DEMANDE DE SUBVENTION : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RODRIGUEZ qui présente une commande de panneaux de signalisation.

Le montant total de la commande s'élève à 4900€ TTC maximum soit 4145 HT.

Cette somme est inscrite au budget communal d'investissement : opération 211 dépenses de signalisation (7 000 € inscrits).

Ce type de projet est éligible au fonds issus du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention en ce sens au Conseil Départemental.

Le financement s'établira de la manière suivante :

- Subvention Conseil Départemental : prévoir 30 % soit 1243 € max

Les reste sera pris sur le budget communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser cet achat
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental

**Vote : A l'unanimité**

### ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : PROPOSITION DE ZONAGE

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 23 juillet 2015 le conseil municipal a décidé de mettre à jour le schéma d'assainissement, qui date de 2002.

Une étude a été confiée au bureau CM2E, qui a pour but de proposer aux élus les solutions techniques et économiques les mieux adaptées. La collectivité disposera ainsi d'un document

d'aide à la décision qui lui permettra de définir les moyens à mettre en œuvre, de programmer la réalisation des équipements et de définir leur incidence économique.

Une présentation des propositions de zonage a été effectuée en commission urbanisme et travaux en date du 18 mai 2016.

Le document complet remis par le bureau CM2E a été envoyé avec la convocation au conseil municipal.

Monsieur le Maire présente la proposition de schéma d'assainissement.

Il demande au conseil municipal de valider ce schéma.

**Vote : A l'unanimité**

#### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANTONIO qui explique que jusqu'à aujourd'hui, plusieurs règlements intérieurs étaient envoyés aux parents en début d'année scolaire : un règlement intérieur « cantine », et un règlement « garderie et NAP ».

Afin de simplifier, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur voté lors de la dernière commission « écoles » qui prévoit la fusion des deux précédents.

**Vote : A l'unanimité**

#### **DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU DIT « Camp del Loup »**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que la commune de PARISOT réalise l'adressage du territoire communal. Afin de compléter cet adressage notamment pour une habitation au lieu dit La Cassayroune (source IGN), desservie par un chemin rural de la commune de GIROUSSENS qui ne comporte pas de nom, la commune de PARISOT demande au conseil municipal de GIROUSSENS de nommer cette voie.

Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin : chemin rural de « Camp del loup ».

**Vote : A l'unanimité**

## MISE EN LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a la possibilité de mettre en location le logement situé à l'ancienne poste pour une durée limitée (environ 3 à 6 mois).

En effet, Monsieur Jean-Marcel CASSAN, employé communal au restaurant scolaire, a effectué cette demande en raison d'un problème de logement ponctuel et urgent.

Il convient donc, si les membres du conseil municipal en sont d'accord, de fixer le prix. Les services administratifs effectueront les démarches administratives nécessaires.

Ce local est constitué de deux étages, un rez-de-chaussée et un étage soit une superficie totale de 110 m<sup>2</sup>.

Si l'on tient compte du prix des autres locaux loués par la commune et de la surface qui va être utilisée par Monsieur CASSAN, soit 90 m<sup>2</sup> Mr le Maire propose un loyer de 225 €.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **- Gestion des chats errants du village :**

Madame GAREIL a constitué à la demande de Monsieur le Maire, un dossier contenant la réglementation en vigueur en matière de chats errants.

### **- Intercommunalité :**

Monsieur le Maire indique que lors du prochain conseil municipal, le conseil procèdera au vote du périmètre du nouveau schéma départemental avant le 28 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Signatures :

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>C. RAYMOND</b>	<b>P. HUAU</b>
<b>B. ALBERT</b>	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>
<b>Procuration G. TURLAN</b>		<b>Excusée</b>
<b>JL. CLAUSTRE</b>	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>T. DAVI</b>